

## **Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25 - Vente de logements sociaux - Avis du Conseil Municipal**

**Mme POISSENOT, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur** : L'Office Public d'HLM du Doubs sollicite l'avis du Conseil Municipal de la Ville de Besançon, conformément à l'article L 443.7 du Code de la Construction et de l'Habitation, afin de procéder à la vente de 28 logements HLM sis 1, 3 et 5 rue du Professeur Haag à Besançon.

Ces ventes s'inscrivent dans une politique d'accession à la propriété sociale et dans le cadre du plan d'arbitrage du patrimoine mis en oeuvre en 2002 par l'Office Habitat 25.

Des pavillons récents individuels ont fait l'objet des premières ventes ; celle proposée présentement concerne un patrimoine collectif ancien sur le quartier de Montrapon, 28 logements tous occupés aujourd'hui.

Les locataires occupants ou leurs ayants droits, sont prioritaires pour l'achat de ces logements. En cas de vacance, ces ventes s'adressent à tous les locataires d'Habitat 25 pendant une période de 2 mois, puis aux acquéreurs potentiels extérieurs à l'Office, conformément aux législations en vigueur.

Les fonds issus du produit de ces ventes seront affectés prioritairement aux travaux de réhabilitation d'autres immeubles qui ne seront pas vendus, puis au financement d'opérations neuves.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la vente de ces 28 logements.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette vente.

*Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.*